

L'Hôpital-Hospice de Cérilly

L'inauguration de l'hôpital-hospice de Cérilly a eu lieu le 29 novembre 1911, voici pratiquement un siècle. Il n'est pas question de retracer ici l'histoire de l'établissement, mais simplement de rappeler le contexte et le cadre de sa création.

La France de l'époque, présidée par Armand Fallières, vient d'être confrontée à la crise d'Agadir, liée à notre expansion directe au Maroc. L'Allemagne considère que le Sultan sera désormais placé sous protection française, et réclame une compensation diplomatique. Le 1er juillet 1911, Guillaume II envoie une canonnière devant Agadir. Président du Conseil depuis quelques jours, Joseph Caillaux convoque le Général Joffre récemment nommé à la tête de l'Etat-major, et lui pose la question : « Si la situation nous accule à la guerre, avons-nous 70% de chances de victoire ? ». A la réponse négative de Joffre, le chef du Gouvernement conclut : « C'est bien, nous négocierons ». Ainsi le 4 novembre 1911 est signé le traité franco-allemand qui cadre le problème de certaines zones d'influence au Maroc et en A.E.F. La guerre a été évitée... pour 3 ans, mais Caillaux sera emporté mi-janvier 1912, par ses mensonges à propos des tractations secrètes avec le Baron Von Lancken, conseiller de l'ambassade d'Allemagne.

Cérilly, en 1911, compte 2761 habitants au recensement de l'année, après en avoir compté 3052 au maximum en 1891. Les deux communes les plus proches : Theneuille et Le Vilhain comptent en 1911, 1164 et 780 habitants. Si la population de Le Vilhain est pratiquement stable depuis 1891, ce n'est pas le cas de Theneuille qui culminait alors à 1427 habitants. L'année 1891 marque l'ouverture de la ligne de chemin de fer économique et de la gare ; travaux d'aménagement et de construction qui ont créé une activité économique importante et un apport de population à Theneuille avant 1891.

C'est dans ce contexte, que le 29 novembre 1911 se déroule l'inauguration de l'Hôpital-Hospice, ainsi qu'en atteste la carte postale ancienne ci-dessous :



Une deuxième carte quasiment identique existe également avec quelques nuances : la date de l'inauguration n'est pas mentionnée, les personnages ont légèrement bougé, et la légende de l'éditeur Jules Arnoux est mentionnée en rouge.



Ces clichés ont une grande valeur. Ils ont contribué à transmettre la mémoire de l'évènement. D'après les indications que j'ai pu recueillir, se tiennent au premier rang : M. Charles Duchezau, maire de Cérilly (et dont sur la photo 1, les pieds se situent au-dessus des lettres « inaug. »), puis le deuxième personnage à sa gauche, M. Louis Bignon, Conseiller général du canton de Cérilly, et Maire de Theneuille, puis Me Joseph Dutremblay notaire, puis M. Eugène Pinon, vétérinaire. Les deux jeunes filles qui se situent à la droite de M. Charles Duchezau sont la mère et la tante de Madame Alajoinine, membre de notre Association et qui fut pendant mes « années collège » mon professeur de français. Masqué sur la photo 1, le Dr Charles Demahis, personnalité cérilloise qui a marqué toute une époque, apparaît sur la photo 2, à la gauche de M. Pinon. Sur la première marche, entre messieurs Charles Duchezau et Louis Bignon, chapeau à la main et barbe fournie, se tient M. Jules Gacon sénateur et président du conseil général de l'Allier.

Pour cette inauguration, M. Louis Bignon avait commandé 3000 bouteilles de son « Château La Houringue » (Médoc année 1907), livrées en gare de Theneuille.

Ces deux photos marquent l'aboutissement d'un beau projet, lancé quelques années plus tôt, au milieu de la décennie précédente. En effet, le projet avait pris naissance le 10 juillet 1904, date à laquelle le Conseil municipal de Cérilly avait décidé de la création d'un hospice et admis le financement de l'acquisition des terrains et de la construction par souscription publique. Mais cette délibération n'ayant pas reçu l'approbation préfectorale, le Conseil municipal retirait son projet le 16 décembre 1904.

C'était sans compter sur l'initiative et la détermination de deux donateurs : MM. Bignon et Pinon. Sans leur initiative conjointe, leur motivation, sans cette volonté d'aboutir, le projet n'aurait sans doute pas vu le jour.

Ils décident de rassembler leurs deux souscriptions de 20 000 Francs chacun. A titre indicatif un franc 1905 valait environ 20 fois un franc 2000. On peut penser aujourd'hui que le taux de conversion en euros se situe autour de 3,5 à 3,75. Ainsi chacun des deux donateurs apporte-t-il l'équivalent de 70 000 à 75 000 euros d'aujourd'hui, soit 150 000 euros pour les deux. Il serait totalement vain de comparer les coûts dans le

contexte de construction d'aujourd'hui. A l'époque, l'initiative de MM. Bignon et Pinon permet de relancer le projet grâce à un apport conséquent, très significatif, à la mobilisation d'autres donateurs et à une détermination très forte.

Au total, plus de 76 300 F (environ 270 000 €) sont collectés par les initiateurs. M. Gilbert Bonnichon du Vilhain a fait un legs de 10 000 F. Une vingtaine de donateurs a apporté des participations allant de 5 000 à 100 F. A noter que le notaire de la donation, Me Dutremblay a remis un don sensiblement supérieur à ses honoraires. Par contre, on ne note pas de participation des vendeurs de terrains. Enfin, M. Pinon a porté sa participation personnelle de 20 000 à près de 26 800F. M. Bouille, 1^{er} adjoint au Maire de Cérilly et représentant la Commune, apporte 110 F et se joint au processus de donation.

Au total, les apporteurs sont issus de Cérilly, Theneuille et Le Vilhain pour un peu plus de 90% du montant total, le reste provenant de personnes domiciliées à Ainay-le-Château, Meaulne et Chambérat.

Arrêtons-nous quelques instants sur les personnalités des deux donateurs principaux :

- ❖ Louis BIGNON (1854 - 1912) : Ingénieur des Arts et Manufactures, diplômé de l'institut agronomique. Fils du créateur, sous le Second Empire, du « **Riche** » l'un des plus célèbres restaurants de Paris, et qui se consacra ensuite à l'agriculture. Important propriétaire à Theneuille, dont il devint maire en 1885. Conseiller Général (progressiste selon G. Rougeron) du canton de Cérilly de 1890 à sa mort. Battu aux élections législatives de 1898. Inhumé à Theneuille le 3 janvier 1919 dans le plus grand mausolée de la région.
- ❖ Eugène PINON (1862 - 1938) : Vétérinaire, Propriétaire, suppléant de la Justice de Paix. Président de la section de Cérilly des Pupilles de la Nation de 1919 à 1938. Fera plusieurs dons à la commune de Cérilly, notamment du terrain de l'actuel cimetière où il repose près de l'entrée principale à gauche.

Le 19 janvier 1905, les donateurs acquièrent 1 ha 13 a et 13 ca à M. Perdoux pour 5656,50 F par acte passé en l'étude de Me Bertrand notaire à Cérilly. Le 27 du même mois, ils achètent 85 ares et 84 ca pour 2527 F auprès de Mme Veuve Dumas-Primbault. Ce seront les terrains du futur site.

Dans ses très nombreuses notes sur « Cérilly et les environs », Georges BODARD nous indique que dans les environs immédiats de la maison de M. Duchier (maison Defoulenay) sortait une source qui s'écoulait jusqu'au bas de la côte sur la route de Theneuille. M. Perdoux, propriétaire des terrains environnants, qui habitait la maison du Dr Demahis, fit réaliser un réservoir servant de lavoir et d'abreuvoir en restant propriété communale à condition de diriger « dans son héritage » le surplus de l'eau. Ainsi naquit le « *Crau de la route* » qui a duré au-delà de la construction de l'hospice. Mais comme il obstruait l'entrée de l'hôpital-hospice, le Conseil Municipal décida, vers 1928, d'en faire une place plantée de tilleuls.

Des plans sont commandés par les donateurs à M. Pierre Bougerolle, Architecte à Montluçon pour construire les trois pavillons : femmes, hommes et direction reliés par deux galeries qui constitueront l'ossature d'un établissement d'une cinquantaine de lits ; avec un parc dessiné et aménagé par M. Aufaure, horticulteur à Commentry.

Le lot le plus important est naturellement la maçonnerie ; il a été attribué par pavillon :

- Pavillon central et galerie à M. Gauthier
- Pavillon des hommes à M. Thiallier
- Pavillon des femmes à M. Giraud

Les autres lots sont attribués également à des entreprises locales.

Les travaux sont lancés. On peut voir sur la carte postale ci-après, datée du 27 juillet 1906, leur état d'avancement.



A cette date, les promoteurs/donateurs constatent que le budget rassemblé se révèle insuffisant pour achever la construction, et constituer la dotation de démarrage du futur établissement. Ils décident de faire don du tout à la commune de Cérilly par acte du 26 avril 1906 en l'étude de Me Dutremblay, notaire à Cérilly. L'état estimatif fixe la valeur de l'ensemble des immeubles construits à 77 050 F, chiffre qui montre un léger dépassement par rapport aux sommes collectées par les initiateurs : 76 300 F.

Ils imposent dans la donation :

- ❖ L'achèvement des travaux de l'hospice cantonal.
- ❖ La reconnaissance de l'utilité publique (par Décret du Président de la République) afin d'obtenir la personnalité morale.

L'acte stipule également qu'à condition de contribuer à l'entretien de l'hospice pour une somme de 1200 F annuels, la commune aurait droit gratuitement et à perpétuité à trois lits pour ses indigents.

Il indique également que les noms des bienfaiteurs devront être inscrits sur un tableau placé près de la porte principale de l'établissement.

Le Conseil municipal de Cérilly décida, pour honorer ses engagements, de souscrire un emprunt de 40 000 F en 30 ans auprès de la Caisse des retraites pour la vieillesse, pour constituer la dotation de démarrage de l'établissement. Il rend hommage à M. Louis BIGNON père, qui vient de disparaître et qui a « puissamment contribué à la construction de l'hospice » et désigne une délégation pour participer à ses obsèques. Le 7 octobre 1906, il sollicite une subvention de 49 875 F de la commission de répartition des fonds du Pari Mutuel pour achever les travaux.

Au moment de la donation, il restait à réaliser une aile au pavillon des femmes, des murs de clôture, et à installer dans les trois pavillons : l'eau, le chauffage à la vapeur et le tout à l'égout. Le conseil prévoit en outre de compléter l'ensemble par une écurie et un poulailler. L'établissement devrait accueillir 54 lits.

Et c'est par décret du 23 avril 1908 qu'est autorisée la création de l'hospice, et la reconnaissance du caractère de bienfaisance. Le décret est signé du Président de la République Armand Fallières et du Ministre de l'Intérieur (le ministère de la santé n'existait pas encore) qui est aussi le Président du Conseil Georges Clémenceau. (Voir DECRET en annexe)

Le 12 août 1908, le Conseil municipal désigne M. Eugène Pinon comme vice-Président de l'établissement aux côtés du Maire, Charles Duchezau, Président de droit.

Le Conseil d'Administration est composé de MM. Charles Duchezau, Eugène Pinon, Louis Bignon, Pierre Rodier, Baptiste Ville, Henri Poudrat et Charles Rondet.

L'organisation administrative de l'établissement se met en place. Une directrice-surveillante est désignée le 21 septembre 1910 : Melle Lapertot, receveuse des Postes retraitée.

L'estimation de 1906 est corrigée et le besoin de financement passe de 49 875 F à 61 293 F, financés comme suit :

- Subvention Fonds Pari Mutuel :	50 000 F
- Emprunt Communal :	<u>11 293 F</u>
	61 293 F

Le surcoût est dû en particulier à la construction à 30 m du bâtiment principal, d'un petit pavillon pour maladies contagieuses (avec tisanerie, etc...) et à la construction d'un dépôt mortuaire « soustrait à la vue des malades ». Ces contraintes avaient été imposées par la Commission de répartition du Fonds, et représentaient 11 418 F.

Un règlement intérieur est élaboré et fixé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 1910. Il définit l'organisation des services, les modalités de la vie intérieure, etc...

La carte ci-dessous, datée du 8 août 1910, montre l'état d'avancement des travaux à cette période.



Restait à financer le devis de 19 000 F, concernant les achats de matériels. Une subvention du Pari Mutuel est accordée pour ces acquisitions ; MM. BIGNON et PINON ayant pris l'engagement de couvrir d'éventuels dépassements.

Le prix de journée est fixé à l'origine à 2 F, 2,50 F ou 4 F (*environ 7,50 – 9 ou 15 €*) selon qu'il s'agisse d'une chambre commune, d'une chambre à deux lits ou à un lit.



Entre le 10 juillet 1904 et l'inauguration du 29 novembre 1911, il s'est écoulé 7 années et demie, émaillées de tribulations et retards divers.

Au total et selon une délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 1911, le montant quasi définitif des travaux (le décompte définitif n'ayant pas été retrouvé) s'est élevé à :

➤ Travaux effectués avec le produit des participations	76 300 F
➤ Travaux supplémentaires	61 300 F
➤ Moins-values	- 4 400 F
Total	133 200 F

Le financement a été assuré par :

➤ Participations	76 300 F
Participations complémentaires de MM. BIGNON et PINON	4 000 F
Subvention Pari Mutuel	50 000 F
Engagement de couverture des fondateurs	2 900 F
Total	133 200 F

L'apport privé est un peu supérieur à 60% du coût des travaux

En incluant le fond de roulement initial, le projet aura donc coûté :

	Francs	Estimation conversion Euros
-Travaux	133 200	500 000
- Matériel	19 000	70 000
- Fonds de roulement (financé en définitive par une aliénation De la commune de Cérilly)	40 000	150 000
- Total	<u>192 200</u>	<u>720 000</u>

Grace à un partenariat privé/public remarquable voire exemplaire, a été édifié un établissement dont l'utilité sociale n'a fait que s'accroître au fil des décennies.

« Cérilly et ses environs » pour reprendre l'expression chère à Georges Bodard s'étaient dotés d'une structure adaptée et moderne d'accueil de nos anciens. La réalisation a profondément marqué la vie du territoire, tout comme son architecture originale, son cadre paysagé ont marqué, depuis un siècle, la vie des Cérillois et leurs proches voisins de Theneuille et Le Vilhain.

Un hommage particulier doit être rendu aux deux principaux donateurs Louis Bignon et Eugène Pinon, et à la commune de Cérilly, en particulier à son maire Charles Duchezau.

Avec l'allongement de la durée de la vie, l'établissement accueille maintenant de plus en plus de nos aînés ayant dépassé le siècle. Ils étaient jeunes enfants le jour de l'inauguration.

Peu après le déclenchement des hostilités en août 1914, l'effort de guerre imposa un dépôt de convalescents militaires de 45 lits dont M. Pinon devint l'administrateur. Ce n'est qu'en 1919 que l'Hospice de Cérilly retrouva sa vocation initiale.

Alexandre BESSARD

L'auteur remercie :

- M. Olivier FILLIAT maire et le secrétariat de Mairie de Cérilly
- Mmes DESMINES et AURAT directrice et chargée de communication à la maison de retraite de Cérilly
- Françoise et Bernard CHANAT

ANNEXE

Décret du

23 avril 1908

- « Le Président de la République Française
- « Sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur ;
- « Vu l'acte public de donation du 24 Août 1906 de
- « M. Signon (Louis, Eugène, Marie), Bouille (François, Xavier)
- « et Rinon (Jean-François, Eugène),
- « Les délibérations du Conseil Municipal de Cérilly
- « des 28 Mai et 7 1^{ère} 1906 et 29 7^{ème} 1907 ;
- « L'avis du Préfet de l'Allier du 29 7^{ème} 1906 ;
- « L'article 910 du Code civil ;
- « L'ordonnance du 2 Avril 1817 ;
- « Le décret du 27 Mars 1833 ;
- « Les lois des 7 Août 1871, 31 Mai 1875 et 1^{ère} Août 1879 ;
- « La loi du 1^{ère} Avril 1884 ;
- « La loi du 4 février 1901 ;
- « La loi du 27 février 1901 ;
- « L'avis du Conseil d'Etat du 17 Janvier 1906 ;
- « La Section de l'Intérieur du Conseil d'Etat entendue

« Art. 1^{er}. Le Maire de Cérilly, au nom de cette Commune est autorisé à accepter aux clauses et conditions énoncées la donation à elle faite par M. Signon (Louis, Eugène, Marie), Bouille (François, Xavier), et Rinon (Jean-François, Eugène) suivant acte public en date du 24 Août 1906 et consistant en une propriété située sur le territoire de Cérilly et composée de trois pavillons et d'un petit parc, la dite propriété devant être affectée à la création d'un hôpital, hospice

« Art. 2. Est autorisée la création d'un hôpital, hospice à Cérilly.

« Cet établissement sera administré conformément aux lois et règlements qui régissent les institutions de cette nature.

« La dotation consistera dans un titre de rente trois pour cent sur l'Etat, qui sera immatriculé au nom de l'hôpital, hospice, et provenant d'un emprunt de quarante mille francs (40.000^{fr}) réalisé à cet effet par la Commune de Cérilly.

« Art. 3. Il est déclaré que la donation dont l'acceptation est autorisée par l'art. 1^{er} du présent décret a le caractère de bien-faisance prévue par l'art. 19 § 2 de la loi du 27 février 1901.

« Art. 4. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 Avril 1908

Signé : P. Fallières

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil
Ministre de l'Intérieur
Signé : G. Clémenceau

Pour ampliation

Le Chef du Bureau du Secrétariat
Signé : Labarant